

Charte éthique concernant les relations avec les Fournisseurs

CONTEXTE

Belfius s'engage à suivre une politique axée sur un entrepreneuriat durablement et socialement responsable. Au sein de son organisation, Belfius pratique en outre une politique d'intégrité totale.

Plusieurs des engagements et obligations de Belfius s'appliquent aussi à ses Fournisseurs, comme expliqué dans la présente Charte éthique.

Le Fournisseur et Belfius s'efforcent d'intégrer les attentes et innovations des deux Parties dans leur relation commerciale et de fonder celle-ci sur le dialogue et la recherche de solutions optimales.

OBJECTIFS ET PRINCIPES

En fonction du contexte, de la législation et de la manière de produire des biens et services propres à chaque pays, Belfius souhaite sélectionner des Fournisseurs qui appliquent au minimum les mêmes principes d'entrepreneuriat durable et socialement responsable et qui font respecter ces principes par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Cet engagement vient s'ajouter au respect de toutes législations et réglementations applicables, sans préjudice des autres engagements contractuels.

1. Intégrité et anti-corruption

La relation commerciale est basée sur l'intégrité, la loyauté, la transparence, le professionnalisme et le respect mutuel.

Concrètement, cela signifie que le Fournisseur prend plusieurs engagements :

- > Le Fournisseur s'interdit de proposer au Personnel de Belfius des cadeaux, des avantages ou des invitations en dehors des usages commerciaux.

- > Le Fournisseur pratique en interne une politique explicite de tolérance zéro en matière de comportement relevant de la fraude ou de la corruption, dispose à cet égard d'une politique ou de mesures internes pour éviter le risque de fraude ou de corruption et peut les présenter à Belfius sur simple demande.
- > Le Fournisseur déclare qu'au moment de la signature d'un Contrat avec Belfius, il n'est pas impliqué en tant que coupable dans une affaire de corruption ou de fraude, que ce soit dans le cadre d'une action en justice ou de toute autre manière.

2. Conditions de travail, liberté d'association

Le Fournisseur ne fait pas appel au travail non-déclaré, au travail des enfants (enfants de moins de 15 ans) ni au travail forcé et il en interdit la pratique.

Le Fournisseur s'efforce de respecter les normes internationales reconnues, comme les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) par exemple. Il garantit à son Personnel, y compris le personnel intérimaire, le droit de s'exprimer librement et ouvertement en ce qui concerne les conditions de travail et respecte la liberté d'association.

3. Sécurité et santé

Le Fournisseur respecte toutes les prescriptions légales et réglementaires visant à offrir à son Personnel un cadre de travail sain et sûr.

4. Diversité et non-discrimination

Que ce soit pour le recrutement du Personnel, l'exécution du contrat de travail ou la gestion de son Personnel, le Fournisseur respecte les dispositions en vigueur en matière de droit du travail, y compris toutes les dispositions légales et réglementaires en matière d'interdiction de discrimination sur la base du genre, de la race, de la nationalité, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'état de santé, de l'appartenance sociale ou de convictions religieuses, philosophiques ou politiques.

Le Fournisseur n'exerce pas et ne soutient pas de pressions psychologiques ou physiques. Il s'interdit d'utiliser ou d'approuver tout langage injurieux, offensant ou humiliant.

Le Fournisseur s'efforce de pratiquer une politique d'égalité des chances et de diversité à l'égard de tous les membres de son Personnel.

5. Rémunération

Le Fournisseur respecte les lois et règlements applicables en la matière et rémunère ses employés sur une base contractuelle, stipulant au minimum ce qui suit :

- > un salaire minimum garanti, octroyé pour répondre au minimum aux besoins élémentaires du personnel.
- > des heures supplémentaires et des avantages extra-légaux qui répondent au minimum aux normes minimales de la loi ou du secteur.

Le Fournisseur s'interdit de procéder à une retenue sur salaire en guise de mesure disciplinaire.

6. Impact sur l'environnement

Le Fournisseur respecte la législation nationale en matière de préservation de l'environnement et promeut les bonnes pratiques en ce qui concerne les innovations écologiques, telles que, par exemple, la prolongation du cycle de vie des produits et le recyclage et la valorisation des déchets (économie circulaire). Belfius se réfère ainsi au Guide des Achats Durables de l'Etat Fédéral belge (www.guidedesachatsdurables.be) et aux critères qui y sont mentionnés par type d'achats.

Parmi les bonnes pratiques, Belfius privilégie :

- > les produits répondant à des critères écologiques : local, labellisés (Ecolabel, GoodFood, Blue Angel, Cradle-to-Cradle, etc.), alternative naturelle qui réduit la dangerosité, etc. ;
- > les produits générant moins de déchets (emballage consigné, sans suremballage...);
- > les produits dont la fabrication ou l'usage ne contribue pas à l'épuisement des ressources naturelles devenues rares de la planète ;
- > les produits dont le Fournisseur adopte une démarche durable (label d'écogestion EMAS, ISO14001, Ecodyn, Clé Verte, Imprim'Vert...);
- > l'économie de la fonctionnalité, soit la location du service d'un bien plutôt que le bien lui-même (exemple : usage d'une voiture partagée plutôt qu'achat d'un véhicule de service);
- > les Fournisseurs qui sélectionnent des fournisseurs ou sous-traitants qui respectent les circuits-courts, en plus des conventions de l'OIT ;
- > les Fournisseurs qui développent de l'emploi au niveau local, ou qui font appel à l'économie sociale (travail adapté, insertion, etc.);
- > les Fournisseurs qui réduisent leur consommation d'énergie, leur production de déchets et leurs émissions de gaz à effet de serre pour la fabrication ainsi que sur l'ensemble du cycle de vie de leurs produits.

EVALUATION ET APPLICATION

Belfius se réserve le droit de faire évoluer la présente Charte en fonction des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques appliquées dans les secteurs d'activité de ses Fournisseurs.

